



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 497/2024
Date de la séance du CE : 22 mai 2024
Direction : Chancellerie d'État
N° d'affaire : 2023.STA.1215
Classification : Non classifié

Scrutin du 22 septembre 2024. Objets

1. Votation fédérale

Le Conseil-exécutif prend acte du fait que le Conseil fédéral a fixé la votation populaire fédérale concernant les objets suivants au dimanche **22 septembre 2024** et, dans les limites des dispositions légales, aux jours précédents :

1. Initiative populaire du 8 septembre 2020 « Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité) » (FF 2024 28) ;
2. Modification du 17 mars 2023 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (Réforme de la prévoyance professionnelle) (FF 2023 785).

2. Votation cantonale

Le même jour aura lieu la votation populaire cantonale concernant les objets suivants :

1. Modification de la Constitution cantonale (transfert cantonal de la commune de Moutier : suppression des districts) ;
2. Concordat sur le transfert de la commune de Moutier au canton du Jura.

3. Élection complémentaire à la préfecture de l'arrondissement administratif de l'Emmental

Le Conseil-exécutif a fixé au même jour l'élection complémentaire pour remplacer la préfète de l'arrondissement administratif de l'Emmental, qui a déposé sa démission (ACE 498/2024).

4. Avis aux bureaux électoraux

Les bureaux électoraux sont enjoins de procéder au dépouillement du scrutin dans l'ordre suivant :

1. Votation fédérale
2. Objets cantonaux
3. Élection complémentaire dans l'arrondissement administratif de l'Emmental
4. Élections et votations communales, le cas échéant

À cet égard, il est renvoyé aux bases légales suivantes :

- Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC)
- Loi du 5 juin 2012 sur les droits politiques (LDP)
- Ordonnance du 4 septembre 2013 sur les droits politiques (ODP)
- Ordonnance du 10 décembre 1980 concernant le registre des électeurs (ORE)

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- Chancellerie d'État
- Préfectures, à destination des autorités communales